

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DAC 492 Subvention à l'association Acajou (20e).

M. Christophe GIRARD et Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011 par lequel le Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association Acajou, chez Cemaforre, 115, rue de Ménilmontant (20e) ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivant ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY au nom de la 6e commission et par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Acajou pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2011 principalement auprès des personnes déficientes visuelles. Son siège social est situé chez Cemaforre, 115, rue de Ménilmontant (20e). 2011_04311, X09063, 6745.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2011, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.